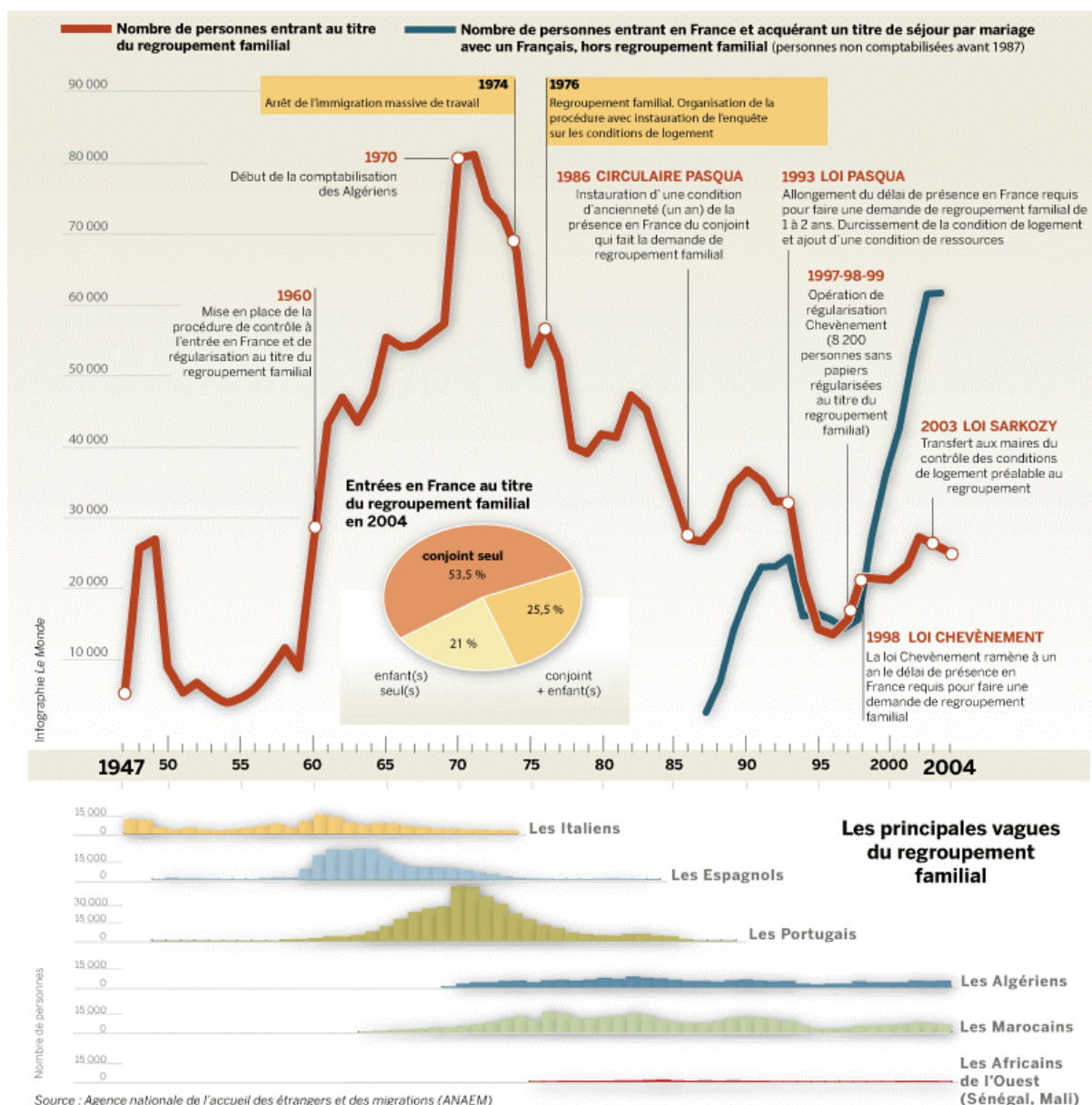


ANNEXES

TABLEAU N°1

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REGROUPEMENTS FAMILIAUX EN FRANCE ENTRE 1947 ET 2006¹



¹ Source : ANAEM, 2005. A titre indicatif, voici les chiffres concernant l'évolution récente dans quatre pays étudiés : Danemark : 2001 (15 370) – 2004 (5 838) ; Pays-Bas : 2000 (14 492) – 2004 (10 623) ; RFA : baisse de 10% entre 2002 et 2003 (76 000) ; Royaume-Uni : 2003 (66 075) – 2004 (34 905).

TABLEAU N° 2

SOURCES NORMATIVES DU DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL EN EUROPE

	Norme constitutionnelle	Jurisprudence constitutionnelle	Existence d'obligations positives	Derniers textes normatifs
RFA	Article 6 de la Constitution	Arrêt du 12 mai 1987		Loi du 30 juillet 2004
Italie	Articles 29, 30 et 31 de la Constitution	Arrêt n° 224 du 8 janvier 2005 : norme non révisable.	X	Loi du 30 juillet 2002 + décret d'octobre 2004
Espagne	Article 39 alinéa 1 de la Constitution	Arrêt du 2 décembre 1988		LO du 11/01/2000 + décret du 30/12/2004
Suisse	Article 13 et 14 de la Constitution	Arrêt du 1 ^{er} juin 2004	X	***
Portugal	Article 67 de la Constitution	Arrêt du 5 mars 1997		Décret-loi du 25 février 2003
Belgique	Article 22 de la Constitution	Arrêt du 9 janvier 1996, n° 4/96	X	Loi du 15 décembre 1980
France	Alinéa 10 Préambule de la Constitution de 1946	Décision <i>Maîtrise de l'immigration</i> , 93-325 DC	X	Loi du 24 août 2006 + décret du 8/12/2006

TABLEAU N° 3

TABLEAU COMPARATIF DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BÉNÉFICE DU REGROUPEMENT FAMILIAL PAR LE REGROUPANT²

Conditions / Système juridique	Conditions à remplir par le regroupant				
	Séjour durable	Age	Ressources financières	Logement	Condition d'intégration
Union européenne	TS + "perspective fondée d'obtenir un droit au séjour"	18 ans	"régulières, stables et suffisantes"	"Normal pour une famille vivant dans la même région"	Possible suivant les États.
R.F.A.	"TS autre qu'un simple visa"	18 ans	PAS exclues	Variable. 10 m ² par personne en général.	630h de cours d'intégration pour le regroupé.
Espagne	TS depuis 1 an et valable 1 an encore	***	"suffisantes"	spacieux	***
Pays-Bas	TS durable	18 ans	1200 €/mois + 4357,80 € avec PAS	***	Test d'examen civique (langue + société)
Danemark	10 ans de TS réguliers.	24 ans	1200 €/mois + 7400 € PAS exclues	Pas plus de 2 par pièce sauf si chacun a 20 m ²	Signature d'une déclaration de "volonté d'intégration"
Royaume- Uni	TS régulier	18 ans	Ressources suffisantes sans PAS.	1 pièce/2 pers., 2/3, 3/4, etc...	***
Portugal	TS depuis au moins 1 an	***	Moyens de subsistances suffisants	Logement adéquat	***
France	TS depuis au moins 18 mois	18 ans	SMIC sans PAS.	"Normal pour une famille vivant dans la même région"	Respect des principes essentiels de la République.

² Légende : TS : titre de séjour ; PAS : prestations d'aide sociale ; le sigle *** signifie que nous n'avons pas trouvé d'informations sur la condition étudiée pour le pays concerné.

TABLEAU N° 4

**TABLEAU COMPARATIF DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BÉNÉFICE DU
REGROUPEMENT FAMILIAL POUR LE REGROUPE**

Conditions Système juridique	Conditions à remplir par le(s) regroupé(s)				
	Ordre public	Nature du couple	Age	Ascendants directs	Regroupement familial sur place
Union européenne	Sécurité et santé publique	Concubins hétéro.	Enfant : 12 ans si test d'intégra- -tion	besoin d' assistance de par leur état de santé.	Possible uniquement par dérogation
R.F.A.	***	Concubins hétéro.	Enfant : - 16 ans sauf cas spéciaux	- âgé - besoin d' assistance	De droit dans 3 cas (cf. article). Selon la situation familiale sinon
Espagne	***	Concubins hétéro. (si relation stable)	***	- à charge ou - tuteur légal	***
Pays-Bas	Aucune incrimina- -tion pénale.	Concubins hétéro. ou homo.	***	2042€/mois + besoin assistance	***
Danemark	violences conjugales ou sexuelles c/ mineurs	Concubins hétéro.	Enfant : - 15 ans Conjoint : + 24	Interdit	***
Royaume- Uni	***	Concubins hétéro. si relation depuis 2 ans.	Enfant : - 18 ans conjoint : + 18 ans	- A charge - Agé (grands- parents)	***
Portugal	***	***	Enfant majeur si incapable à charge	- à charge, - décision de justice	***
France	Interdiction polygamie entre autres.	Concubins hétéro.	Enfants : - 18 ans Conjoint : +18 ans	Interdit	Possible pour enfant ou conjoint en situation de dépendance.